

Extrait du registre des délibérations

du Conseil Municipal

Date de la convocation

20-03-2023

Séance du 25 mars 2023

N° 03-2023-01

L'an deux mille vingt-trois vingt-cinq mars à neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué par Mme Stéphanie NADAI-PUECH s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Marie-Françoise DIAS-SAINT-IGNAN doyenne du Conseil municipal.

Présents : Laurent CANTY, Joël ETHERNOT, Gilles RAUCOULES, David ROUSSEL, Nicolas GRANIER, Nathalie BARTHEZ, Marie-Françoise DIAS-SAINT-IGNAN, Stéphanie NADAI-PUECH, Christine PECH, Sylvie ORSAL, David LOUBET.

Procurations :

Secrétaire de séance : Nathalie BARTHEZ.

OBJET : Election du Maire

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) :

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue :

Ont obtenu :

– Mme Stéphanie NADAI-PUECH a obtenu 11 voix.

- Mme Stéphanie NADAI-PUECH ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire.

Ainsi fait et délibéré les jours, Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre, rendue exécutoire
par affichage et transmission en Préfecture le 28-03-2023

La Doyenne,

Marie-Françoise DIAS-SAINT-IGNAN

